



DÉCATHLON DES FAMILLES

Saint Just Athlétisme 60

Samedi 5 juillet 2026 • Stade municipal de Saint-Just-en-Chaussée

Le Décathlon des Familles est une compétition ludique et conviviale organisée par Saint Just Athlétisme 60, ouverte à tous les binômes composés d'un adulte et d'un enfant. Dix épreuves d'athlétisme seront disputées au cours d'une même journée, dans un esprit de partage et de dépassement de soi.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Organisateur : Saint Just Athlétisme 60

Lieu : Stade municipal de Saint-Just-en-Chaussée (Oise, 60)

Date : Samedi 5 juillet 2026

Accueil : À partir de 9 h 30

Pause du midi : 12h30-14h00

Début des épreuves : 10 h 00

Fin des épreuves : 16 h 30

Remise des récompenses : À l'issue des épreuves, en fin de journée

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

La compétition est ouverte à tout binôme composé d'un adulte (18 ans et plus) et d'un enfant âgé d'au moins 6 ans révolus au 5 juillet 2026.

Conditions de participation :

- › L'adulte et l'enfant doivent constituer un binôme pour l'intégralité de la journée.
- › L'adulte doit être titulaire d'une licence sportive en cours de validité ou souscrire une assurance individuelle couvrant les risques sportifs.
- › L'enfant devra être couvert par une assurance individuelle ou familiale couvrant les activités sportives.
- › Tout participant doit produire une attestation de non contre-indication médicale à la pratique de l'athlétisme ou un certificat médical daté de moins de 3 mois.
- › Les inscriptions sont closes le 25 juin 2026 ou dès atteinte des 70 binômes maximum.

ARTICLE 3 – CATÉGORIES D'ÂGE DES ENFANTS

Les enfants sont regroupés selon leur âge au 5 juillet 2026 :

CATÉGORIE	ÂGE AU 5 JUILLET 2026	ANNÉE(S) DE NAISSANCE
Pupille A	6 – 7 ans	2019 – 2020
Pupille B	8 – 9 ans	2017 – 2018
Benjamin-e	10 – 11 ans	2015 – 2016
Minime	12 – 13 ans	2013 – 2014



CATÉGORIE	ÂGE AU 5 JUILLET 2026	ANNÉE(S) DE NAISSANCE
Cadet-te	14 – 15 ans	2011 – 2012

Un barème spécifique est établi pour chaque catégorie d'enfant ainsi que pour les adultes, garantissant l'équité entre tous les binômes.

ARTICLE 4 – LES DIX ÉPREUVES

Chaque binôme dispute les 10 épreuves suivantes au cours de la journée, selon le planning affiché lors de l'accueil :

N°	ÉPREUVE	MODE DE RÉALISATION	BARÈME
1	50 m	Chrono individuel	Tables FFA adaptées
2	50 m Haies	Chrono individuel	Tables FFA adaptées
3	Saut en hauteur	Barres progressives – 2 essais/barre	Tables FFA adaptées
4	Javelot	Meilleur des 2 essais	Tables FFA adaptées
5	Poids	Meilleur des 2 essais	Tables FFA adaptées
6	Médecine-ball	Meilleur des 2 essais	Barème spécifique
7	Pentabond	Meilleur des 3 essais	Barème spécifique
8	Relais navette	Binôme – chrono	Barème spécifique
9	400 m Relais	Binôme – chrono	Barème spécifique
10	Biathlon (course + lancer)	Combiné – score total	Barème spécifique

Le programme horaire définitif des passages sera communiqué lors de l'envoi des convocations, au plus tard le 1er juillet 2026.

ARTICLE 5 – BARÈME ET CLASSEMENT

Le classement s'effectue par addition des points obtenus par l'adulte et l'enfant sur chacune des 10 épreuves :

- › Un barème adulte unifié (avec adaptation possible selon le genre sur certaines épreuves techniques).
- › Un barème enfant propre à chaque catégorie d'âge, garantissant l'équité entre binômes de générations différentes.

En cas d'égalité, le départage s'effectue dans l'ordre suivant :

- › 1. Meilleur total sur les épreuves de courses (50 m, 50 m haies, 400 m relais, biathlon).
- › 2. Meilleur total sur les épreuves de sauts et lancers.
- › 3. Meilleur résultat sur l'épreuve n° 9 (400 m relais).
- ›



ARTICLE 6 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via le formulaire disponible sur la page Facebook du club et sur le site de Saint Just Athlétisme 60.

- › Date limite d'inscription : 25 juin 2026 (ou dès saturation à 70 binômes).
- › Frais d'inscription : selon tarif communiqué lors de l'ouverture des inscriptions.
- › Tout dossier incomplet sera refusé. Aucun remboursement sauf annulation de l'épreuve par l'organisateur.

ARTICLE 7 – RÈGLES DE SÉCURITÉ

Pour assurer la sécurité de tous, les participants s'engagent à :

- › Respecter les consignes des officiels et des bénévoles présents sur les sites d'épreuve.
- › Porter une tenue sportive adaptée (chaussures de sport, vêtements confortables).
- › Signaler immédiatement tout incident ou blessure aux officiels.
- › Rester dans les zones délimitées et ne pas pénétrer dans les espaces réservés aux officiels.

Un service de secours (bénévoles secouristes) est assuré tout au long de la journée.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

Saint Just Athlétisme 60 décline toute responsabilité pour les accidents, blessures, pertes ou vols survenus lors de la manifestation, dès lors que le participant a signé la décharge de responsabilité remise lors de l'inscription.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE

Des photos et vidéos seront réalisées pendant l'événement à des fins de communication du club. Chaque participant signe une autorisation spécifique jointe au dossier d'inscription. Le refus doit être signalé avant le jour de l'épreuve.

ARTICLE 10 – RÉCOMPENSES

Des récompenses seront remises aux binômes classés aux trois premières places lors de la cérémonie de clôture. Des lots de participation seront offerts à tous les binômes inscrits.

ARTICLE 11 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être déposée par écrit auprès du directeur de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats provisoires. La décision du jury est souveraine et sans appel.

ARTICLE 12 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier le programme ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure. Les participants seront informés par les canaux habituels du club.

